

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JANVIER 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et presse)

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles AE 349, AE 53P, AL 426, AL 392
- Reconduction du contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour la salle des fêtes, à compter du 1/1/19 pour 3 ans
- Bilan des locations de la salle des fêtes pour 2018 : 20 occupations payantes dont 1 pour une personne extérieure à la commune – total 6 650 €

**VENTE DE LA PARCELLE AE 308**

Cette parcelle supporte actuellement un transformateur électrique qui va être déplacé à proximité. Une fois cette opération réalisée par ENEDIS, la parcelle en question située chemin des Bénards, d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, sera cédée pour l'euro symbolique au propriétaire riverain.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD, RAPPORTS DE CLECT**

Le conseil municipal a validé les propositions émises par la commission communautaire de répartition des charges transférées, notamment concernant la nouvelle compétence communautaire GEMAPI (gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le coût annuel est évalué à 6 638 €.

**BIBLIOTHEQUE : NOUVEAU SERVICE DE PRÊT DE CD ET DVD**

Une convention est signée avec le Département pour l'organisation du prêt de CD et DVD aux usagers de la bibliothèque. Une charte validée en conseil municipal, devra être signée par tout emprunteur au moment du retrait de ces supports numériques.

**ADRESSAGE DES LIEUDITS**

En vue du déploiement général de la fibre optique sur tout le territoire, chaque futur abonné doit disposer d'une adresse normée : numéro et nom de rue. Une réflexion est menée pour établir un plan d'adressage de tous les lieudits de la commune. Cela permettra de valider le nombre de foyers à raccorder et d'équipements à déployer. Cette classification est également réclamée de longue date par les services postaux ou de secours. Chaque foyer concerné se verra notifié sa nouvelle adresse et disposera d'un justificatif de domicile afin d'en informer tous les organismes et prestataires.

**REMPLACEMENT DE PERSONNEL**

Deux des trois agents de l'équipe technique municipale vont faire valeur leur droit à la retraite courant 2019. Un poste d'adjoint technique contractuel va être créé. L'organisation du temps de travail sera réaménagée, notamment par le retour aux 35 heures effectives au lieu de 39 avec RTT.

Dans un premier temps, un seul des deux agents sera remplacé. Diverses pistes de réflexion sont à l'étude sur la réorganisation du service : profil de poste idéal, statut de cet agent, appel aux entreprises, mutualisation possible avec d'autres collectivités.

**CAMPAGNE AMF**

Suite à la campagne d'octobre dernier intitulée « balance ton Maire », l'association des Maires de France a riposté en lançant une communication « ma commune j'y tiens » à laquelle la municipalité a décidé de s'associer. De plus, le conseil municipal a voté son soutien à l'association des maires dans sa résolution du 22 novembre visant à négocier avec l'État la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux, l'acceptation du principe de « qui décide paie, qui paie décide » et le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

**GRAND DEBAT NATIONAL**

Aucun débat ne sera organisé à l'initiative de la municipalité. Cependant un registre est ouvert au secrétariat de mairie pour recevoir les propositions des personnes souhaitant s'exprimer. Une salle peut également être mise à disposition gratuitement pour toute personne désireuse d'animer une réunion du Grand Débat National. Les dates des débats organisés à proximité sont disponibles sur le site internet granddebat.fr ou sur le site préfectoral.

**AVIS SUR LE PPI DE LA CENTRALE NUCLEAIRE**

Le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan date de 2002 et se trouve en cours de révision suite à une nouvelle réglementation nationale. Le rayon du périmètre dans lequel des actions opérationnelles seront engagées en cas « d'incident » a été porté de 10 à 20 km et Tour-en-Sologne en fait maintenant partie. Une information renforcée sur le risque nucléaire va être dispensée ainsi qu'une distribution d'iode stable. La commune va devoir revoir son plan de sauvegarde communal afin de l'adapter à ces nouvelles dispositions.

**BUS NUMERIQUE**

Une formation informatique aura lieu sur la commune les jeudi 25 et vendredi 26 avril grâce à la venue du « bus numérique » de la CARSAT, en partenariat avec la Région Centre. 12 postes informatiques seront à disposition gratuitement avec un formateur. Seul prérequis, être retraité. S'adresser à la mairie pour toute inscription, sur une ou l'autre de ces deux journées.



**Le Maire, Robert HUTTEAU**